



HAL
open science

Bien-être social et inégalités au Maroc : Une analyse théorique et empirique Social welfare and inequalities in Morocco: A theoretical and empirical analysis

Najib Bahmani, Mustapha Jaad

► To cite this version:

Najib Bahmani, Mustapha Jaad. Bien-être social et inégalités au Maroc : Une analyse théorique et empirique Social welfare and inequalities in Morocco: A theoretical and empirical analysis. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2021, 10.5281/zenodo.5528317 . hal-03375656

HAL Id: hal-03375656

<https://hal.science/hal-03375656>

Submitted on 13 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Bien-être social et inégalités au Maroc : Une analyse théorique et empirique

Social welfare and inequalities in Morocco: A theoretical and empirical analysis

Najib Bahmani, (Doctorant)

*Laboratoire d'Études et Recherches Appliquées en Sciences Economiques (LERASE)
Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc.*

Mustapha Jaad, (Enseignant chercheur)

*Laboratoire d'Études et Recherches Appliquées en Sciences Economiques (LERASE)
Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc.*

Adresse de correspondance :	Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques B.P 8658 Cité Dakhla Agadir Université Ibn Zohr Agadir – Maroc, 80000 05 28 21 78 08 / 05 28 23 28 17 najib.bahmani@gmail.com
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	Bahmani, N., & Jaad, M. (2021). Bien-être social et inégalités au Maroc : Une analyse théorique et empirique. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2(6), 183-197. https://doi.org/10.5281/zenodo.5528317
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

DOI: 10.5281/zenodo.5528317
Received: September 03, 2021

Published online: October 01, 2021

Bien-être social et inégalités au Maroc : Une analyse théorique et empirique

Résumé :

Depuis le début du XX^{ème} siècle, que le concept du « Bien-être » a connu sa nouvelle place en sciences économiques, l'économie du bien-être (welfare economics), consistait depuis lors, à évaluer les situations économiques, et principalement, les modalités de la répartition. Le débat qui était avant ne porte que sur la mesure de la valeur et de l'utilité. Le bonheur, ou le bien-être était synonyme de tout ce qui procure une satisfaction sans être nécessairement « utile », cependant la relativité de mesure de l'utilité, était simplifiée par une agrégation cumulative. En effet le bien-être collectif représente la somme des niveaux de bien-être (ou d'utilité) des individus qui composent la collectivité considérée. L'utile est donc tout ce qui contribue à maximiser le bien-être social. L'utilitarisme, à travers des fonctions d'utilité marginale, a permis d'identifier l'optimum du bien-être collectif et social. En revanche, et selon le principe de maximisation de la somme du bien-être, l'hypothèse d'une distribution de parts équitables notamment des revenus entre les membres d'une société, exige que le gain marginal en bien-être, dans l'affectation des ressources aux différents individus, soit partout le même. La matrice fondamentale et récapitulative de l'utilitarisme était prononcée par Jeremy Bentham : « *Le plus grand bonheur du plus grand nombre est la mesure du juste et de l'injuste* ». La doctrine utilitariste était donc cruciale dans le développement de plusieurs théories en sciences économiques et sociales. On cite notamment la théorie de la justice. Cette dernière stipule selon son fondateur John Rawls, que les Hommes sont trop égocentriques et égoïstes pour déterminer des principes de répartition des richesses justes et équitables : ils cherchent uniquement à tirer leur propre bénéfice. À travers, un soubassement théorique qui présente l'économie du bien-être, et la théorie de la justice, notre article traitera, la problématique des inégalités économiques et ses perspectives sur l'atteinte du bien-être social, sous ses états les plus idéaux. Or, la recherche à maximiser le bien-être individuel et social, faisait aussi l'objet de plusieurs critiques de l'approche utilitariste. Les analyses transversales, que nous entamerons-nous permettront ainsi de focaliser le regard sur les autres théories modernes à savoir la théorie de l'équilibre général, la théorie du choix social, la théorie des capacités, et aussi celle de la justice sociale.

Mots clés : Inégalités, justice sociale, bien-être, bien-être social.

Classification JEL: I31 ; D63 ; H75 ; P36 ; P46.

Type de l'article : Article théorique

Abstract:

Since the beginning of the twentieth century, when the concept of "Well-being" has found its new place in economics, the welfare economics, has since consisted of evaluating economic situations, and mainly, the terms of distribution. The debate that was before is only about the measurement of value and utility. Happiness, or well-being, was synonymous with anything that provides satisfaction without necessarily being "useful", yet the relativity of measuring utility was simplified by cumulative aggregation. Indeed, collective well-being represents the sum of the levels of well-being (or utility) of the individuals who make up the community considered. The useful is therefore anything that contributes to maximizing social well-being.

Utilitarianism, through functions of marginal utility, has made it possible to identify the optimum of collective and social well-being. On the other hand, and according to the principle of maximization of the sum of well-being, the hypothesis of an equitable distribution of shares, in particular of income between the members of a society, requires that the marginal gain in well-being, in the allocation of resources to different individuals, ie the same everywhere. The fundamental and recapitulated matrix of utilitarianism was uttered by Jeremy Bentham: "*The greatest happiness of the greatest number is the measure of just and unjust.*" The utilitarian doctrine was therefore crucial in the development of several theories in economic and social sciences. We cite in particular the theory of justice. The latter stipulates according to its founder John Rawls, that Men are too egocentric and selfish to determine the principles of fair and equitable distribution of wealth: they seek only to derive their own benefit.

Through a theoretical base which presents the economy of well-being, and the theory of justice, our article will deal with the problem of economic inequalities and its perspectives on the attainment of social well-being, in its most extreme ideal's conditions. However, the quest to maximize individual and social well-being was also the subject of several critiques of the utilitarian approach. The cross-sectional analyzes, which we will undertake, will thus allow us to focus our gaze on other modern theories, namely general equilibrium theory, social choice theory, capability theory, and also that of social justice.

Keywords: Inequalities, social justice, well-being, social welfare.

JEL Classification: I31; D63; H75; P36; P46.

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction :

L'économie du bien-être constitue une branche de l'économie normative : elle s'efforce à identifier le bien-être social ainsi que les moyens d'y parvenir. Elle a pour objet l'évaluation du bien-être social. Cependant, elle peut servir comme fondement à la justification de la mise en place des politiques publiques. L'économie du bien-être repose sur deux théorèmes fondamentaux. Le premier théorème dit de la "*main invisible*", stipule que sous certaines conditions des préférences individuelles, tout équilibre général de Walras est un optimum de Pareto. Le deuxième théorème dit de "*l'information minimale*", annonce que sous certaines autres conditions, notamment de convexité, tout optimum de Pareto peut être obtenu après la réallocation des dotations initiales d'un équilibre de Walras.

Le bien-être était souvent mis en exergue dans les analyses des domaines différents. En économie, il occupait une place primordiale de l'économie normative. On distinguait ainsi entre le bien-être individuel, et le bien-être social. Le bien-être collectif ou social étant considéré – selon l'approche welfariste – comme le résultat d'une agrégation des appréciations individuelles. Ces dernières peuvent être représentées sous plusieurs formes différentes, d'utilités, de préférences, ou un autre type d'indicateurs, qui impliquent des conséquences différentes sur l'évaluation des situations sociales. Or, l'évaluation du bien-être social se confronte avec une multitude de problématiques, notamment celles qui exposent les inégalités et l'injustice sociale comme obstacle qui entrave l'atteinte d'un bien-être social souhaité optimal.

La littérature économique se diverge entre deux approches. Une approche traditionnelle adoptée par les classiques et les néo-classiques, et développée par les utilitaristes tels que Sidgwick ou Edgeworth. Cette approche adopte le principe d'agrégation des utilités individuelles, et retient l'hypothèse de la cardinalité de l'utilité. Elle est fondée sur l'axiome de Jeremy Bentham « *le plus grand bonheur du plus grand nombre* ». Elle vise en effet à maximiser l'utilité sociale, en maximisant la somme des utilités individuelles. Le bien-être selon cette première approche welfariste est mesuré par les utilités individuelles (et dans une version plus moderne, par la satisfaction des préférences). Or, les utilités engendrées constituent la base de toute évaluation d'un état social. En revanche, la deuxième approche est moderne. Elle remet en cause les principes et les hypothèses utilitaristes traditionnels. Elle réfute toute comparaison interpersonnelle des utilités. La conception de l'utilité selon cette deuxième approche n'est plus cardinale, alors que ses fondements sont désormais utilitaristes.

Dans notre article, notre objectif se délimitera à exposer les fondements théoriques des deux approches, et, également, à faire une représentation théorique de l'ancienne et de la nouvelle économie du bien-être. Nous essayerons également d'apporter quelques explications théoriques de l'injustice, et pour le cas de l'économie marocaine nous essayerons à faire une projection sur le problème des inégalités et de la justice sociale.

2. Inégalités et bien-être social :

2.1 Les inégalités : Définition et classification :

Les inégalités comme une thématique multidisciplinaire a préoccupé le centre d'intérêt de plusieurs économistes, et notamment, de trois grands économistes détenteurs des récents prix Nobel. Il s'agit d'Amartya Sen (*Inequality Reexamined, 2012 ; The Idea of Justice, 2011*), Joseph Stiglitz (*The Price of Inequality, 2012 ; The Great Divide, 2015*) et Paul Krugman (*The Conscience of a Liberal, 2009*) (Aoufi & Hanchane, 2016, p.7). Leurs travaux ont largement analysé les inégalités avec une perspective économique, sous une multitude de critères socio-économiques et démographiques tels que l'âge, la santé, le sexe, le territoire, le logement, l'habillement, l'alimentation ... etc. (Maoulainine, 2012, p.122). Une inégalité est littéralement,

un défaut d'égalité. Pour les sociologues, c'est une différence physique, sociale, économique, symbolique ou culturelle qui se traduit par un avantage ou un désavantage dans les relations sociales. Formellement, on distingue entre quatre types des inégalités (Otchia, 2006, p. 11) :

- a) **L'inégalité monétaire** (économique) : Elle traduit les différences entre ménages, individus et groupes sociaux, en termes de revenu ou de consommation.
- b) **L'inégalité des conditions de vie** : Elle renvoie aux différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)
- c) **L'inégalité des potentialités** : Elle traduit, quant à elle, la différence dans les moyens disponibles : les équipements et les infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps (capital-temps), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc.
- d) **Les inégalités sociales de pouvoir** : Elle retrace l'opposition entre les puissants et les faibles, qui dominent de plus en plus, et particulièrement dans les pays en voie de développement.

2.2 Principales formes des inégalités :

Le concept des inégalités renvoie souvent aux disparités en termes de répartition des revenus. Cette acception s'avère trop réductionniste puisqu'elle ne permet pas de capter toutes les dimensions des inégalités dont notamment celles des capacités d'accès aux services socioéconomiques de base, ou encore celles liées aux opportunités et à l'égalité des chances.

Au-delà de leur portée multidimensionnelle, les inégalités pourraient être regroupées en trois grandes catégories (Dlia & Ihnach, 2018, p. 12), en l'occurrence les inégalités de droit, de chance et de situation.

- **Les inégalités de droit** : renseignent sur la faculté de jouir des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, et tire sa substance de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

- **Inégalités de chance et d'opportunité** : traduisent l'influence des variables liées aux circonstances et à l'environnement sur lesquels l'individu n'a aucune emprise et dont les effets sont contraignants en termes de mobilité sociale.

- **Inégalités de situation et de résultat** : reflètent des configurations où les individus ne disposent pas des mêmes niveaux de richesse matérielle (revenu, patrimoine, dépenses...), ou des mêmes conditions de vie socioéconomiques (éducation, santé, logement...).

2.3 Mesurer les inégalités :

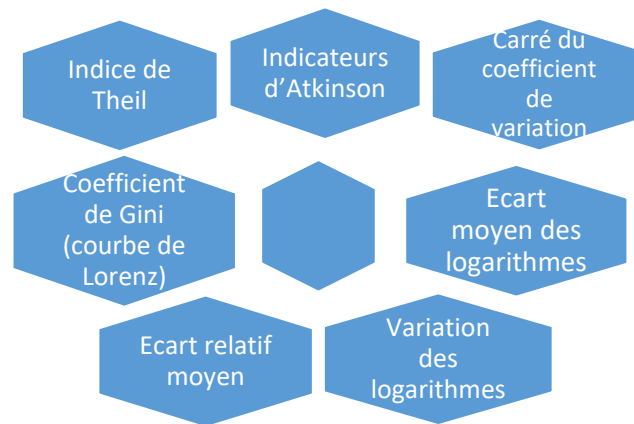
La littérature nous renseigne sur les premiers essais de la mesure des inégalités, qui remontent au début du vingtième siècle. Les contributions des auteurs comme Pigou et Dalton ont enrichi théoriquement cette histoire. Cependant, ce champ de la théorie économique a connu son essor, à partir des années soixante-dix, notamment avec les travaux pionniers de Kolm, d'Atkinson et de Sen.

Par ailleurs, l'évolution qu'a connue l'économie du bien-être a fondamentalement contribué à la naissance des autres théories annexes, à savoir les théories du choix social, et les théories de la justice. Ces théories apportent à leur égard, un grand intérêt à la mesure des inégalités. Ce qui a contribué à l'approfondissement des analyses en termes de l'injustice des distributions.

La littérature nous renseigne également, sur d'autres indicateurs de calcul des inégalités. L'indice (ou le coefficient) de Gini fut le plus répondu, qu'on trouve dans la plupart des études empiriques. C'est un indicateur synthétique qui varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême), et qui permet de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable sur une population donnée. En France l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études

Economiques) le préconise, et adopte les sept indicateurs de mesure (Sautory, 1996, p. 235) qui se présentent comme suit :

Figure 1 : Les indicateurs de calcul des inégalités selon l'INSEE :



Source : Auteurs

Kolm fut le premier à construire des indices d'inégalités fondés sur les jugements collectifs. Il stipule dans ce sens qu'« *il reste à connaître les opinions des citoyens sur la justice de la répartition. Une approche systématique de ce vaste problème doit se fonder sur une analyse a priori des structures des opinions sur la justice distributive.* » (Kolm, 1969, p. 158).

Atkinson rejoint Kolm, et défend la thèse selon laquelle l'utilisation de certains indicateurs statistiques traditionnelle (comme l'indice de Gini, l'écart relatif à la moyenne, ou la variance), est erronée, du fait qu'il est impossible d'établir l'ordre des distributions de revenus, alors que la forme de la fonction de bien-être social est mal spécifiée (Gajdos, 2001, p. 684-685).

Theil a développé de sa part, un autre indice de mesure, il traduit l'écart entre le poids d'un individu (ou d'un groupe d'individus) dans la population, par rapport au poids de son revenu dans le revenu total.

2.4 Bien-être social, inégalités, et justice sociale : Une problématique qui se déclenche

Les thématiques de la justice sociale, des inégalités, et du bien-être social étaient fondamentales dans les théories modernes. A. Sen, et J. Rawls en développant leurs théories accordaient les deux une priorité à la liberté des individus. Or, l'évaluation et la détermination des choix collectifs selon eux, ne se réalisent pas à travers la mesure du bien-être social. La problématique de notre article est ainsi d'évaluer ce rapport d'ordre social, entre les inégalités, et le bien-être social, objet de plusieurs controverses en littérature économique, et origine de la théorie de la justice de J. Rawls. Pour ce dernier, le problème des inégalités se concrétisait à travers ce qu'il a défini par les « biens sociaux premiers ». Ces biens correspondent aux ressources élémentaires nécessaires à la satisfaction de n'importe quel type de préférence. Selon Rawls, ils devront faire l'objet de mesure et d'une répartition équitable. La mesure en elle-même ne doit pas porter directement sur les ressources et les objectifs des individus, mais sur leurs moyens institutionnels indispensables pour la réalisation d'intérêts d'ordre plus élevé (Caubel, 2006, p. 67). Dans ce sens Rawls considère que ces biens sont premiers puisqu'ils sont désirés par toute personne rationnelle, et aussi sociaux, puisqu'ils sont directement sous le contrôle des institutions économiques, sociales, et politiques de la société.

A. Sen dans sa théorie des capacités, considère ces dernières comme une liberté individuelle qu'a une personne de choisir entre plusieurs. En outre, Sen précise qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer la capacité d'une personne. En effet, et en s'inspirant de la vision de

Rawls, Sen refuse aussi de mesurer le bien-être social à travers l'agrégation des utilités individuelles. Le concept des capacités était alors une alternative pour lui à la notion des utilités.

La problématique qui se déclenche, se détermine par les explications paradoxales de l'injustice sociale, vu que le bien-être social dans les théories néoclassiques utilitaristes est expliqué par des fonctions d'agrégation, différemment que les théories modernes qui réfutent ce constat classique, à l'instar les théories de Rawls et de Sen. En effet, la mesure et la détermination du bien-être social et ses perspectives dans un monde conçu par les inégalités et l'injustice sociale nous ont permis de nous interroger sur la validité et l'efficacité du rapport théorique et empirique entre les deux concepts, objet de controverse entre deux approches différentes. En effet, nous posons les différentes questions de recherche suivantes :

- Les inégalités et l'injustice sociale ont-elles un impact sur la détermination du niveau du bien-être social des citoyens ?
- Y-a t- il un rapport de causalité à vérifier théoriquement et empiriquement entre les deux variables, à savoir le bien-être social et les inégalités ?
- Les résultats et les analyses des études réalisées dans le contexte marocain sont-ils suffisants pour juger de l'existence d'un rapport empirique expliquant l'injustice sociale ?

3. L'économie du bien-être (*Welfare economics*), et le concept d'utilité :

3.1 L'économie du bien-être :

L'économie du bien-être (*Welfare economics*) est une branche de la microéconomie qui s'efforce à identifier le bien-être social ainsi que les moyens d'y parvenir. Son approche consiste à définir un choix collectif cohérent à partir des préférences individuelles (Barbe, 2016, p. 183). La théorie de l'utilitarisme proposée par David Hume (1711-1776) et élaborée dans sa forme définitive par Jeremy Bentham (1748-1832) et John Stuart Mill (1806- 1873), apporte une autre définition au bien-être social : Le bien-être social est compris comme la somme des utilités individuelles. Or l'utilité correspond à la somme des plaisirs à laquelle on soustrait la somme des peines (Davoine, 2009, p. 908). Le principe d'utilité était l'unique principe moral qui vaille, selon lequel on faisait des comparaisons interpersonnelles des utilités. Celui-ci consiste en l'idée suivante : toutes les fois que nous devons faire un choix entre deux actions ou deux règles, nous devons opter à celle qui engendre les meilleures conséquences, et c'est pour toutes les personnes concernées.

3.2 Le concept de l'utilité :

L'économie moderne, rompant avec le recours à la psychologie, donne un autre sens à la notion d'utilité : est utile ce qui est préféré. Le bien-être social serait défini autrement par l'approche moderne selon deux courants : Le courant britannique, représenté par Nicholas Kaldor et John Hicks. L'objectif de ce courant était de formuler des tests de compensations à l'instar du critère d'optimisation de Pareto. Les deux auteurs refusent les comparaisons interpersonnelles et tentent à justifier l'ambition d'une théorie capable de prescrire le bien-être social, par la possibilité d'offrir des compensations aux individus dont l'utilité diminue (Pellé, 2009, p. 45). D'ailleurs l'optimalisé au sens de Pareto désigne qu'un état social est optimal lorsque l'utilité d'au moins un individu dans la société est supérieure, dans cet état, à celle qu'il aurait dans n'importe quel autre état réalisable, et que l'utilité d'aucun individu n'y serait inférieure (Magdalou, 2014, p. 4). Le deuxième courant est américain, avec Paul Samuelson et Abram Bergson. Pour eux, les fonctions du bien-être social sont des objets mathématiques différents des fonctions du bien-être social d'Arrow. Cependant, le bien-être social n'est qu'une simple généralisation de la fonction utilitariste qui additionne les utilités individuelles, c'est-à-

dire que le bien-être collectif est une fonction des utilités individuelles dégagées d'une situation sociale donnée (Barbe, 2016, p. 184).

Pour Kenneth Arrow (1951), la comparaison interpersonnelle des utilités n'a pas de sens, puisque les comparaisons du bien-être sont indépendantes des problèmes de mesure de l'utilité individuelle. Le fameux théorème d'impossibilité de Kenneth Arrow (1951) l'explique : Il n'existe pas de procédure d'agrégation des préférences individuelles qui soit susceptible de garantir le respect des axiomes de rationalité au niveau collectif. C'était le résultat proprement inacceptable et négatif de l'étude réalisée par Arrow pour tester les axiomes de rationalité (Lengaigne & Postel, 2004, p. 395). John Rawls (1987) a également fondé une théorie de la justice sociale qui a bouleversé la notion et le concept économique du bien-être social.

4. Bien-être, inégalités, et justice sociale : vers une explication théorique de l'injustice

4.1 Le bien-être social chez les utilitaristes :

John Rawls a fondé une théorie de la justice qui représente une solution de rechange à la pensée utilitariste en général, et à toutes les anciennes versions différentes qui peuvent exister. Cette théorie faisait l'objet de plusieurs ouvrages de philosophie les plus lus et commentés dans le monde au XX^{ème} siècle. Il est nécessaire de soulever aussi dans notre article les fondements de la théorie économique néoclassique imposée dans le monde libéral, adoptée par le courant des utilitaristes et critiquée ainsi par plusieurs autres courants.

Les néoclassiques considèrent que la fonction d'utilité de chaque consommateur peut être optimisée à l'équilibre en respectant la proportionnalité entre le prix des produits (résultant de la confrontation entre l'offre et la demande), et son utilité marginale par unité de dépense (Fouquet, 2011, p. 49). Pigou d'inspiration utilitariste, publiait en 1920 : « *L'économie du bien-être* », pour répondre à la question pour laquelle sont confrontés les économistes néoclassiques : Est-il possible d'additionner les utilités des différents individus afin de pouvoir mesurer un maximum de satisfaction ? Wilfredo Pareto, le successeur de Walras à l'école de Lausanne, renonce à considérer l'utilité comme une grandeur mesurable. Il définit néanmoins pour les membres d'une collectivité un maximum d'utilité connue par son nom « l'optimum de Pareto ». William Stanley Jevons, s'inspirait directement de Bentham en considérant que la valeur d'échange des choses est liée à son utilité future. Il construit ainsi comme les autres économistes utilitaristes une fonction de bien-être social fondée sur les utilités individuelles (Sekerler, 2010, p. 7).

4.2 Le nouveau concept du bien-être social :

Selon la théorie de la justice de Rawls (1987), le bien-être est conditionné par l'accès aux « biens premiers ». Pour Rawls ces derniers sont classés en deux : Les biens premiers naturels (santé, talents), qui ne dépendent pas directement de l'organisation sociale, et les biens premiers sociaux : L'ensemble des libertés de base nécessaires au développement et à l'exercice des facultés morales.

Rawls distingue ainsi entre quatre types de biens premiers sociaux (Perret, 2003, p. 266) :

- (i) La liberté de circuler et de choisir son activité qui est nécessaire à la réalisation des fins ultimes ;
- (ii) Les pouvoirs et prérogatives des fonctions et des postes de responsabilité dans les institutions politiques et économiques ;
- (iii) Le revenu et la richesse qui sont des moyens polyvalents munis d'une valeur d'échange ;
- (iv) Les bases sociales du respect de soi qui sont en général essentielles aux citoyens pour qu'ils possèdent un sens aigu de leur propre valeur en tant que personnes.

Pour Rawls, une société juste est une société qui assure une répartition équitable des biens premiers sociaux, en tenant compte du fait que les individus sont inégaux en termes de biens premiers naturels. Ce résultat de Rawls fait dépendre le bien-être global au bien-être individuel, et précisément des individus les plus démunis. Il se fonde également sur une critique d'un ancien concept du bien-être expliqué par les utilitaristes, puisque d'un point de vue logique, rien n'autorise à supposer la comparabilité des utilités individuelles. Or, toute fonction d'utilité suppose qu'il existe une commune mesure des bonheurs individuels. Le nouveau concept du bien-être social dans la théorie de la justice était alors totalement différent du concept proposé auparavant par le courant des utilitaristes.

4.3 La théorie de la justice de Rawls :

L'intérêt porté à la définition, à la maximisation, et à la mesure du bien-être social, faisait l'objet d'un débat en sciences économiques. La recherche d'un indicateur du bien-être national alternatif au produit intérieur brut faisait aussi l'objet de plusieurs initiatives de recherche. La théorie de la justice de John Rawls (1987) demeure celle qui avait le plus d'impact sur la majorité de ces recherches. L'héritage de Rawls dans la théorie économique est incarné par le critère du choix collectif que représente le « maximum » : L'évaluation sociale d'une distribution des richesses est calée sur le niveau du bien-être individuel le plus faible atteint dans cette distribution. Or la maximisation du bien-être social se réalise en maximisant ce niveau minimum (Clément, 2009, p. 58). La littérature économique parle alors d'un objectif rawlsien dès lors que toute la pondération est placée sur l'individu le plus défavorisé.

Rawls prévoit, à l'inverse des utilitaristes, que le critère du maximum s'applique spécifiquement aux biens sociaux premiers, et que la mesure du bien-être social se fait à partir d'un panier des biens premiers. Cependant, les utilitaristes l'appliquent uniquement sur les fonctions d'utilité. La théorie de la justice de Rawls, a donc proposé une nouvelle théorie s'affichant comme l'alternative souhaitable au courant utilitariste. D'autre part, Rawls propose comme alternative au critère d'agrégation utilitariste la solution qui consiste à maximiser la situation de l'individu le plus dépourvu en ces biens (Maguain, 2002, p. 166). Le concept du bien-être social était alors reformulé pour qu'il soit en harmonie avec les nouvelles règles de la théorie de la justice.

5. Analyse empirique du bien-être social et inégalités au Maroc : Quelles perspectives

5.1 Présentation, contexte, et objectifs de l'étude empirique sur le bien-être au Maroc :

Dans un contexte mondial marqué par des disparités économiques et sociales entre les différents pays du monde, la mesure du bien-être social devient de plus en plus importante, les indicateurs de la comptabilité nationale s'avèrent ainsi insuffisants pour comparer le progrès des sociétés. En effet, plusieurs instances nationales et internationales mettent en exergue l'importance des enquêtes qualitatives de mesure du bien-être social des citoyens. Le bien-être social se définit différemment par les différentes approches théoriques, alors que les modalités de mesure se focalisent dans son ensemble sur l'aspect de la vie des citoyens, et de son importance relative.

Dans notre article, nous exploiterons les résultats d'une étude réalisée par le Haut-commissariat au Plan en 2012, qui porte sur un échantillon de 3 200 personnes âgées de 15 ans et plus, dont 2080 en milieu urbain. Le sondage était stratifié à 4 degrés, alors que le questionnaire était selon deux modalités : un questionnaire ménage, et un autre individuel (administré à un seul adulte par ménage). La démarche adoptée dans l'enquête nationale se présente comme suit :

- Recueil auprès de la population des facteurs du bien-être par dimension ;
- Recueil auprès de la population de la dimension de la vie source du bien-être ;

- Mesure subjective du bien-être par domaine.

L'objectif étant d'évaluer le niveau de satisfaction en bien-être selon deux approches différentes : Une première objective, et l'autre subjective.

5.2 Bien-être social au Maroc : Insatisfaction des Marocains

L'enquête stipule dans ses résultats que les différents facteurs qui semblent être déterminants pour le bien-être sont : Le logement en premier cité par 60% des enquêtés, le revenu et l'emploi en deuxième et troisième position avec respectivement 44% et 43%, la santé pour 32% et l'éducation pour 24%. En dernier lieu, le domaine sociétal est évoqué par 29% et il couvre la vie familiale, culturelle, spirituelle et de loisirs.

Les résultats de l'enquête par domaines montrent qu'uniquement le logement personnel procure l'aisance à 60 % des Marocains.

Les résultats de l'enquête montrent également que 38 % des Marocains (49% pour les ruraux), voudraient qu'ils soient dotés des équipements domestiques. 36% considèrent que la disponibilité des services d'eau, d'électricité et d'assainissement ferait leur bonheur, alors que la proximité des services collectifs se place en dernier lieu avec 27%. En outre 87% des Marocains souhaitent qu'il se traduise par une bonne rémunération, alors que pour 19%, par un bon pouvoir d'achat. L'indépendance des aides et des crédits ne représente que 7%.

Un autre résultat traduit que les bonnes conditions de travail, et l'équité dans l'accès à l'emploi et dans la rémunération sont les principaux facteurs de l'effectivité du bien-être dans le domaine de l'emploi avec respectivement 72% et 51%.

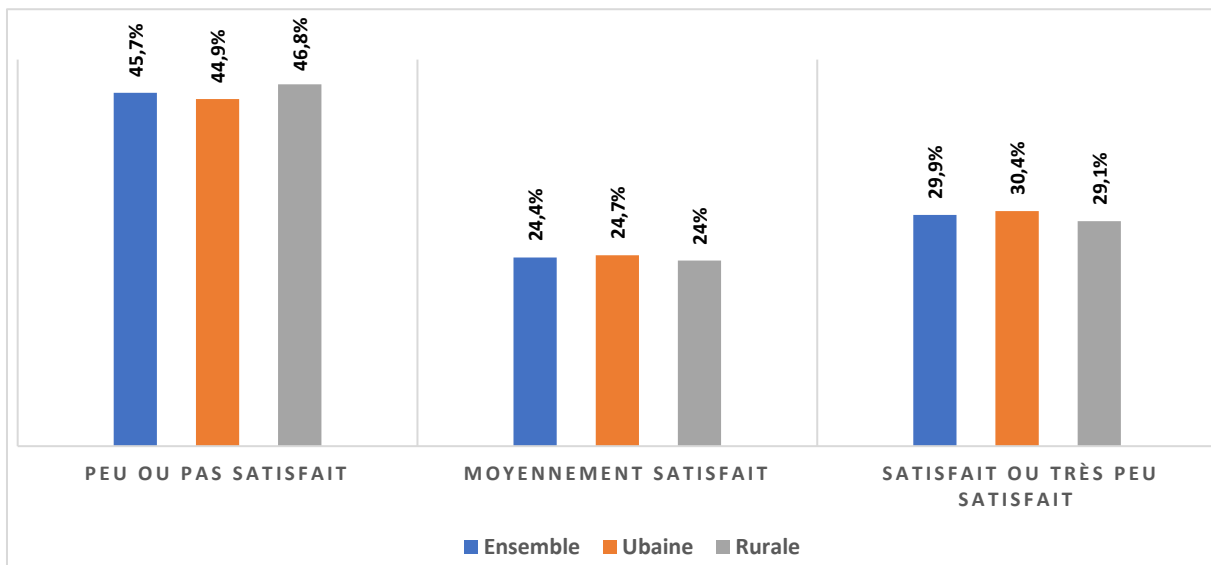
La moitié des Marocains (49%) insistent sur la gratuité comme facteur déterminant du bien-être dans le domaine de la santé, face à 38% qui évoquent la proximité des établissements sanitaires. La qualité des services est en troisième place avec 36%.

Du côté de la vie familiale et de l'environnement social, la solidarité sociale a beaucoup d'impact sur le bien-être de 78% des Marocains. La disponibilité des infrastructures sociales, culturelles et de loisirs à 77%.

En dernier lieu, les facteurs évoqués par la population se focalisent sur la qualité de l'enseignement à 78% (huit Marocains sur dix), et la proximité des établissements scolaires à 58%.

Dans le cadre d'une deuxième approche subjective, la population était invitée à mesurer le niveau de satisfaction que lui procure chacune des dimensions. Le graphe ci-dessous récapitule les principaux résultats :

Graphe 1 : Bien-être subjectif global



Source : Enquête nationale de l'HCP

Globalement, près de 30% des Marocains déclarent qu'ils sont satisfaits ou très satisfaits, 24,4% moyennement satisfaits, et 45,7% peu ou pas satisfaits.

Selon la même enquête, la satisfaction à l'égard de la vie est fortement influencée par l'âge (relation en U). Elle augmente avec le niveau d'instruction et l'échelle socioprofessionnelle. En outre, elle est d'autant plus élevée que le revenu augmente.

5.3 Sources et causes des inégalités au Maroc :

Trois domaines clés constituent les principales sources qui alimentent le creusement des inégalités au Maroc. Il s'agit, en l'occurrence, de l'éducation, de la santé, et de l'emploi. (Dlia & Ihnach, 2018). Dans le domaine de l'éducation, le rapport du ministère de l'Économie et des Finances précise que les inégalités éducatives sont également perceptibles à travers les dépenses publiques allouées à l'éducation par classe de niveau de vie. En particulier, les dépenses publiques destinées au cycle de l'enseignement secondaire et supérieur profitent davantage aux couches sociales aisées puisque 29% des personnes scolarisées dans ce cycle appartiennent aux 20% des ménages les plus aisés, contre 10% pour les 20% les moins aisés. Par ailleurs, les inégalités d'opportunités ou de chance demeurent encore importantes au sein du système éducatif, au vu de l'impact significatif de l'origine sociale des élèves et de leurs conditions socioéconomiques et culturelles en matière de réussite scolaire.

Dans le domaine de la santé, des disparités importantes persistent, comme en témoignent quelques indicateurs clés issus de l'Enquête nationale sur la Population et la Santé familiale de 2011 : le taux de mortalité infantile s'établit à 33,9 pour 1 000 naissances vivantes pour les enfants issus des ménages pauvres, alors qu'il n'est que de 18,7 pour 1 000 naissances vivantes pour ceux relevant des ménages aisés (Dlia, Ihnach, 2018, p. 26). En termes d'accès à l'emploi, des inégalités importantes sont à relever en termes d'accès des femmes au marché du travail. Le taux d'activité des femmes est largement inférieur à celui des hommes, situation qui a peu changé depuis plus d'une décennie : 23,6% en 2016 (27,9% en 2005) contre 70,8% pour les hommes (76,2%). Celles qui sont actives sont plus touchées par le chômage : 10,9% en 2015 contre 8,9% pour les hommes.

5.4 Bien-être social, inégalités, et justice sociale : Les principales déductions

Plusieurs auteurs ont représenté le niveau du bien-être social comme une fonction dépendante du niveau des inégalités et spécifiquement du revenu (Wodon & Yitzhaki, 2002 ;

Essama-Nssah, 2000 & Sen, 1997). Or, les individus ou les ménages évaluent leur niveau de bien-être, d'une part, en termes absolus (c'est-à-dire le revenu dont ils disposent), et en d'autres parts, en termes relatifs (de combien ils disposent par rapport aux autres).

Le bien-être social était en autre exprimé mathématiquement sous une formule argumentée par Sen (1997), qui se fonde sur les deux hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1 : Le bien-être social est approché par le revenu individuel ;
- Hypothèse 2 : le bien-être de tous couples d'individus est égal à celui du plus pauvre.

La fonction du bien-être social se présente ainsi :

$$SW = \frac{1}{n^2} \sum_i \sum_j \min (x_i, x_j) = \bar{X} (1 - G)$$

Cette fonction combine à la fois la préférence sociale pour plus de revenus et celle pour plus d'égalité. Elle est croissante de la moyenne, et décroissante de l'inégalité (Essama-Nssah, 2000).

La formule précédente montre clairement qu'une hausse du revenu moyen génère un niveau plus élevé de bien-être social, alors qu'une hausse de l'inégalité le réduit. Ce qui est cohérent avec la théorie de la privation relative avancée par Runciman. Une théorie selon laquelle, les individus se soucient non seulement de leur propre revenu, mais également de leur place par rapport aux autres (Souidi, 2012).

Tableau 1 : Impact d'une variation de revenu sur le bien-être social au niveau national

Source de revenus	Effet revenu			Effet distribution			Variation de l'indice de bien-être social (%)		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Salaires	0,835	0,420	0,729	-0,305	-0,106	-0,297	0,530	0,314	0,432
Revenu indépendant	0,500	0,262	0,440	-0,328	-0,160	-0,295	0,171	0,103	0,144
Revenu agricole	0,021	0,699	0,245	-0,011	-0,320	-0,072	0,010	0,379	0,172
Transferts	0,25	0,210	0,251	-0,111	-0,092	-0,117	0,146	0,118	0,135
Rentes	0,191	0,087	0,164	-0,076	-0,020	-0,071	0,115	0,066	0,093
Revenus divers	0,057	0,030	0,050	-0,030	-0,010	-0,027	0,028	0,019	0,024

Source : données de base de l'Enquête nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVN) 2007

Le tableau ci-dessus montre que l'augmentation des salaires de 1% est susceptible d'induire la plus forte amélioration du bien-être social des ménages marocains à 0,432% cette amélioration est plus importante en milieu urbain (+0,530) qu'en milieu rural (+0,314%). Les revenus des activités indépendantes constituent également une source potentielle du bien-être social des ménages : une hausse marginale de ces revenus de 1% se traduit par une augmentation du bien-être social de 0,171%.

Les résultats soulevés des études empiriques nous permettront ainsi de confirmer nous deux hypothèses de base et de ressortir les conclusions suivantes :

- Le bien-être social des Marocains est dépendamment relié avec le niveau des inégalités ;
- La forme des inégalités qui touche de plus le bien-être social des Marocains est l'inégalité des revenus ;

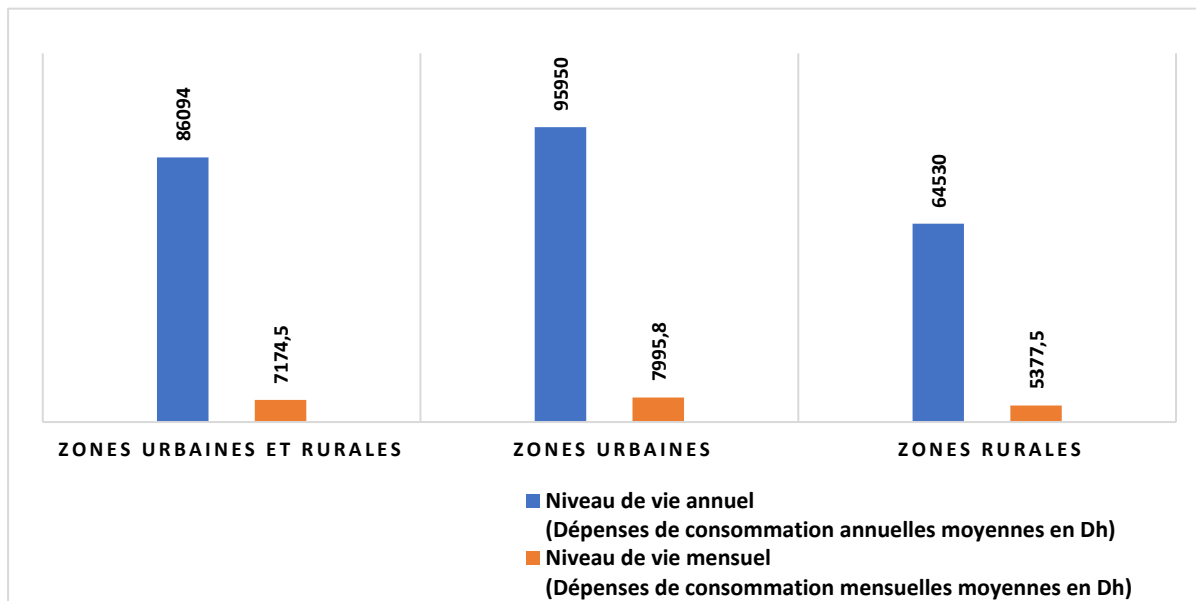
- Les inégalités salariales constituent la forme des inégalités des revenus qui freine l'amélioration du bien-être social des Marocains.

5.5 Niveau de vie des ménages marocains :

Le niveau de vie des Marocains par ménage et par personne, mesuré par les dépenses de consommation durant la période 2006 – 2013, a connu une détérioration. Cependant, et selon les récentes statistiques du Haut-Commissariat au Plan (HCP), ce niveau de vie a connu une amélioration nette, durant la période 2013 – 2019.

Le graphique 2 ci-dessous marque le niveau de vie des Marocains évalué en 2019, et montre quelques disparités enregistrées entre les zones urbaines et rurales.

Graph 2 : Niveau de vie des Marocains en 2019



Source : réalisé par les auteurs selon les statistiques de l'enquête nationale de l'HCP

Le niveau de vie des Marocains est évalué en 2019, au niveau national, à 86 094 Dh, soit 7 175 Dh de dépense de consommation par ménage, et par mois. En zones urbaines le niveau dépasse la moyenne, et s'élève à 95 950 Dh par an, soit 8 000 Dh par mois, alors qu'en zones rurales, il est évalué à 64 530 Dh annuellement, soit 5 378 Dh mensuellement.

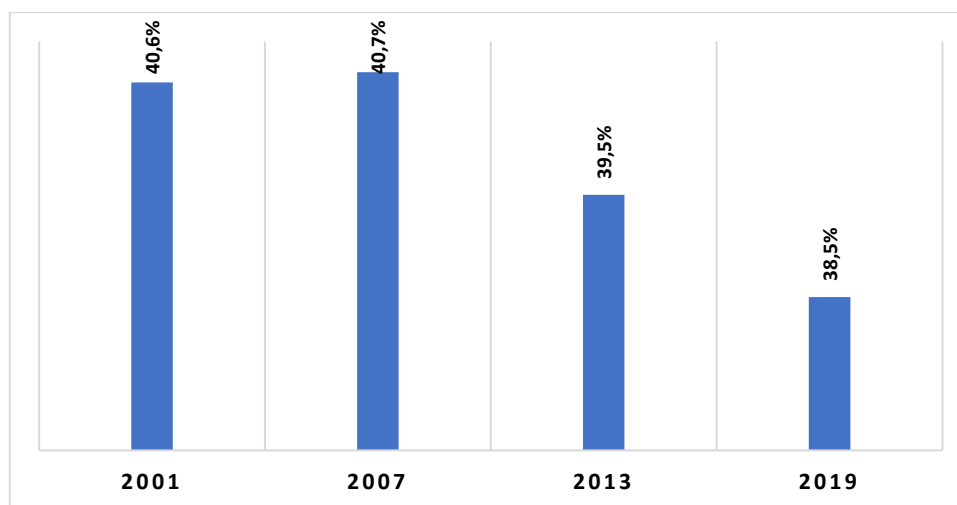
En terme nominal, le niveau de vie des Marocains par tête est passé de 15 900 Dh en 2013, à 20 389 en 2019. Ce qui se traduit par une progression annuelle de 2,7% en dirham constant. Le taux n'était que de 3,6% entre 2007 et 2014.

Le niveau de vie des Marocains, selon l'enquête nationale de l'HCP de 2019, correspond à une valeur médiane de 5 625 Dh par ménage et par mois (soit 65 500 Dh par an). Ce qui signifie que la moitié des ménages marocains ont une dépense mensuelle moyenne qui ne dépasse pas les 5 625 Dh, alors que l'autre moitié la dépasse. La valeur médiane mensuelle constatée pour les zones urbaines est de 6 174 Dh, contre 4 575 pour les zones rurales.

5.5 Les inégalités sociales au Maroc aggravées par la crise sanitaire Covid-19 :

Selon une enquête nationale sur les sources de revenu (ENSR) réalisée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) en 2019, l'indice de Gini (en %) généré trace une détérioration nette des inégalités du niveau de vie, en comparaison avec celui enregistré en 2001, 2007, et en 2013. Le graphique 3 ci-dessous nous montre cette évolution.

Graphe 3 : Évolution de l'indice de Gini entre 2001 et 2019 (en %)



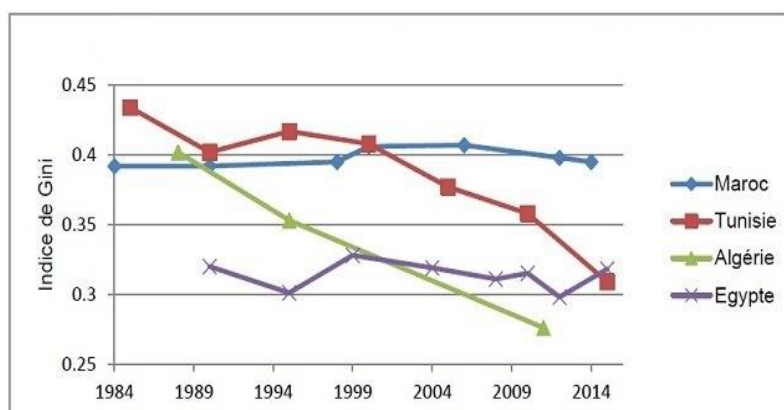
Source : HCP, Enquête nationale sur les Sources de Revenu (ENSR) 2019

Entre 2001 et 2007, les inégalités du niveau de vie n'ont guère baissé. En 2013, ces inégalités correspondent à un indice de Gini de 39,5%. Progressivement ce pourcentage a potentiellement diminué en 2019 pour enregistrer 38,5%. Cependant, et comme a été signalé dans le récent rapport de l'HCP. Le niveau de vie par habitant, en 2019, accuse la persistance des niveaux élevés des inégalités sociales, puisque la moitié la plus aisée des Marocains réalise 75,1% de la masse totale des dépenses, contre 24,9% seulement pour la moitié la plus modeste.

La note publiée par le Haut-Commissariat au Plan¹, explicite que dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, l'incidence de la pauvreté a passé de 1,7% avant la crise, à 11,7% durant la période du confinement. Ce qui signifie qu'il s'est multiplié par près de 7 à l'échelle nationale. En parallèle, et durant la même période, le taux de vulnérabilité s'est grossièrement doublé en passant de 7,3% à 16,7%.

L'indice de Gini qui récapitule les inégalités du niveau de vie a passé de 38,5% avant la crise, à 44,4% durant le premier trimestre de l'année 2020. Ce qui prouve que la pandémie Covid-19 a gravement impacté le tissu socio-économique marocain.

Graphe 4 : Évolution des indices de Gini du Maroc et des pays voisins



Source : Oxfam

¹ La note de l'HCP intitulée «Évolution du niveau de vie des ménages et impact de la pandémie Covid-19 sur les inégalités sociales», est issue auprès des données d'un échantillon de 3 290 ménages, du premier décembre 2019 à fin mars 2020.

La situation d'aggravation des inégalités avait aussi de profondes répercussions sur le niveau des disparités entre les deux zones urbaines et rurales. Les taux de vulnérabilité ont ainsi gonflé de 4,5% à 11,9% en milieu urbain, et de 14,6% à 20,2% en milieu rural.

Le graphe 4 ci-dessus, montre en outre, que malgré sa légère baisse, le niveau des inégalités au Maroc durant les dernières décennies, demeure le plus élevé en Afrique du nord. Cependant dans les pays voisins (Algérie, Tunisie, ou l'Égypte) ce niveau des inégalités a marqué une baisse remarquable.

6. Conclusion :

L'ancienne et la nouvelle économie du bien-être nous a permis de dégager des concepts théoriques différents. Les utilitaristes considèrent le bien-être social comme une somme des utilités individuelles. Un concept qui se fonde sur la théorie de l'utilité cardinale. Cette dernière permet de faire des comparaisons interpersonnelles entre les utilités individuelles.

Nicholas Kaldor et John Hicks, en s'appuyant sur le critère d'optimum au sens de Pareto, stipulent que dans la situation optimale, il serait impossible d'améliorer le bien-être d'un individu sans dégrader celui d'un autre. La nouvelle économie a réfuté donc ce principe, et défend sur la base de la théorie de l'utilité ordinale, un autre principe fondamental en bouleversant historiquement le concept du bien-être. Le bien-être social n'est plus une agrégation des utilités individuelles. Des auteurs comme Paul Samuelson et Abram Bergson ont redéfini la notion du bien-être social à travers une fonction à multiples variables dégagées d'une situation sociale donnée, sauf que cette fonction ne permettait pas de faire des comparaisons interpersonnelles. Résultat confirmé par Kenneth Arrow dans son « *théorème d'impossibilité* ».

John Rawls à travers la théorie de la justice a introduit un concept différent ; il a d'abord défini les « biens sociaux premiers », concept nécessaire dans le processus d'évaluation sociale du niveau de bien-être. Amartya Sen, par sa théorie des capacités, rejoint l'idée de Rawls, il refuse également de mesurer le bien-être social à travers l'agrégation des utilités individuelles.

L'explication théorique de l'injustice nous paraît presque incomplète, et ouvre encore beaucoup plus des controverses au temps actuel, alors que l'explication empirique nous a ressortit que pour le cas de l'économie marocaine, les inégalités des revenus impactent beaucoup plus que les autres formes sur la variation du niveau du bien-être social, or la variation des salaires demeure la forme de la variation des revenus qui influence de plus.

Le niveau de vie des Marocains, par ménage et par personne, a enregistré certes une légère amélioration durant les dernières années. Cependant en faisant une comparaison avec les autres pays voisins de l'Afrique du nord, le niveau des inégalités au Maroc reste le plus élevé. L'effort à déployer pour améliorer le niveau de vie des ménages et leur bien-être sera donc énorme.

L'inégalité des revenus comme nous l'avons expliqué, est la forme d'inégalité qui touche de plus en plus le bien-être social des Marocains. Certes, le niveau de la vulnérabilité des ménages marocains est aussi plus élevé. Une situation qui s'est aggravée beaucoup plus avec la crise sanitaire Covid-19, et qui avait de profondes répercussions sur le bien-être socioéconomique des ménages marocains.

L'actuelle situation critique oblige, en effet le Maroc à doubler ses efforts en vue d'améliorer la résilience des ménages, en réduisant le niveau de la vulnérabilité, et en garantissant les meilleures conditions de vie pour une société plus égalitaire. Nous recommandons ainsi pour atténuer le niveau des inégalités d'adopter des mesures plus efficaces.

Références

- (1) Aoufi, N. E., & Hanchane, S. (2016). Les inégalités réelles au Maroc : Une introduction. *Économie critique*, 345.

- (2) Barbe, A. (2016). L'économie du bien-être permet-elle de dégager des préférences collectives ? *Regards croisés sur l'économie*, 18(1), 183. <https://doi.org/10.3917/rce.018.0183>
- (3) Caubel, D. (2006). *Politique de transports et accès à la ville pour tous ?* [Thèse de Doctorat en Sciences économiques]. Université Lumière Lyon 2.
- (4) Clément, V. (2009). Économie du bien-être, choix social et l'influence de la Théorie de la justice. *Raisons politiques*, 33(1), 57. <https://doi.org/10.3917/rai.033.0057>
- (5) Davoine, L. (2009). L'économie du bonheur : Quel intérêt pour les politiques publiques ? *Revue économique*, 60(4), 905. <https://doi.org/10.3917/reco.604.0905>
- (6) Dlia, A., & Ihnach, H. (2018). *La question des inégalités sociales : Clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques* (p. 38). Ministère de l'économie et des finances.
- (7) Fouquet, É. (2011). Discours moral et pensée économique : Une remise en cause du paradigme utilitariste anglo-saxon. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 265(3), 35. <https://doi.org/10.3917/retm.265.0035>
- (8) Haut-Commissariat au Plan. (2021). «Évolution du niveau de vie des ménages et impact de la pandémie Covid-19 sur les inégalités sociales» Note intégrale publiée par l'HCP en Mars 2021.
- (9) Gajdos, T. (2001). Les fondements axiomatiques de la mesure des inégalités. *Revue d'économie politique*, 111(5), 683. <https://doi.org/10.3917/redp.115.0683>
- (10) Kolm, S.-C. (1969). The optimal production of social justice. In J. Margolis and S. Guitton, editors, *Public Economics*, London, MacMillan. In *The optimal production of social justice*.
- (11) Lengaigne, B., & Postel, N. (2004). Arrow et l'impossibilité : Une démonstration par l'absurde. *Revue du MAUSS*, 24(2), 388. <https://doi.org/10.3917/rdm.024.0388>
- (12) Magdalou, B. (2014). Evaluation du bien-être et de la pauvreté en économie : Théorie normative et expérimentation. *Études caribéennes*, 24-25. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.6484>
- (13) Maguain, D. (2002). Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes : Une revue de la littérature. *Revue économique*, 53(2), 165. <https://doi.org/10.3917/reco.532.0165>
- (14) Maoulainine, C. M. (2012). Les transports urbains et la justice sociale : Analyse des inégalités de déplacements et les effets redistributifs des transports urbains. *Thèse de Doctorat en Sciences économiques, FSJES Université Ibn Zohr, Agadir*, 318.
- (15) Otchia Samen, C. (2006). *Impact de la mondialisation et des inégalités sur la pauvreté en Europe de l'Est. Approche par la méthode des moments généralisés*. 43.
- (16) Oxfam. (2018). Fiche Maroc du rapport international de l'Oxfam publié en Janvier 2018.
- (17) Pellé, S. (2009). *Amartya K. Sen : La possibilité d'une éthique économique rationnelle. Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne*. 513.
- (18) Perret, B. (2003). Indicateurs sociaux et théorie sociale. *Revue du MAUSS*, 21(1), 261. <https://doi.org/10.3917/rdm.021.0261>
- (19) Sautory, O. (1996). In *Actes des journées de méthodologie statistique: Vol. N° 69-70-71* (INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Economiques), p. 497).
- (20) Sekerler Richiardi, A. P. (2010). Jevons et Walras : Entre philosophie morale et économie sociale, un jalon dans la compréhension de la décision publique. *Thèse de Doctorat présentée à la Faculté des Hautes Études Commerciales de l'Université de Lausanne en co-tutelle avec l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*, 345.
- (21) Soudi, K. (2012). Les inégalités économique et sociale au Maroc : Éléments de politiques pour le bien-être et le ciblage de la pauvreté. *Conférence africaine sur la « Mesure du bien-être et du progrès des sociétés » HCP et l'OCDE*, 40.